

Appel à projets : Fonds spécial Maghreb 2026

Comment donner aux jeunes de France, d'Allemagne et du sud de la Méditerranée les moyens de participer activement au développement et à la promotion de la démocratie et de la paix ? Les tensions internationales et les nouvelles aspirations nationales influencent les relations euro-méditerranéennes et les possibilités de participation des jeunes. Outre les immenses opportunités qu'offre la coopération entre l'Europe et l'Afrique du Nord, les pays sont confrontés à des défis majeurs, généralement communs. Les conflits et les rapports de force mondiaux vacillants, les processus de transition économique, l'accélération du changement climatique, les inégalités sociales et la discrimination ainsi que la migration et l'exode constituent autant de défis pour les relations. Dans les pays de l'Union européenne et du Maghreb, malgré les différences, des questions communes se posent sur le renforcement ou le développement de la démocratie, la participation sociale et économique des jeunes, le respect des droits de l'homme, la culture de la mémoire et l'égalité des sexes. Le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie constituent plus que jamais un problème à prendre au sérieux en Europe et au Maghreb.

Dans le cadre des 70 ans d'indépendance du Maroc et de la Tunisie, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient des projets qui mettent en lumière l'histoire et la culture de la mémoire coloniale et postcoloniale sous différentes perspectives. Le dialogue entre les pays partenaires doit ainsi être renforcé. Les tendances populistes, extrémistes et fondamentalistes entravent l'engagement de la société civile en faveur de la démocratie, des droits humains et de la solidarité en Europe et en Afrique du Nord. En souvenir du début du printemps arabe il y a 15 ans, la participation politique des jeunes générations doit être encouragée. Les jeunes doivent apprendre à gérer les discours politiques, les fausses informations et les réseaux sociaux, et à se forger une opinion critique. L'espace méditerranéen se caractérise par des coopérations éducatives et culturelles intenses, par la migration et par le tourisme. L'OFAJ soutient des rencontres trinationales de jeunes professionnels de la culture sur les thèmes de la migration, de la langue et de la diversité.

Dans le cadre des rencontres trinationales, l'OFAJ et ses partenaires contribuent à ce que des jeunes de France, d'Allemagne, d'Algérie, du Maroc et de Tunisie se rencontrent dans un contexte international élargi, échangent, apprennent les uns des autres et vivent une expérience marquante. Ils acquièrent des compétences interculturelles qui contribuent à leur développement personnel, social et professionnel et qui sont un atout important pour la formation et l'emploi. Ces amitiés transfrontalières renforcent la coopération à différents niveaux, et consolident la paix et la démocratie. Le Fonds spécial Maghreb, cofinancé à parts égales par les deux ministères des Affaires étrangères depuis 2019, revêt une importance particulière dans l'offre de soutien de l'OFAJ. Avec ce fonds, l'OFAJ soutient des projets innovants. Il s'est doté pour cela d'un réseau Maghreb et d'un [conseiller régional de l'OFAJ](#).

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

1 Cadre général

1.1 Conditions

Conformément à ses Directives, l'OFAJ soutient des échanges trinationaux et plurinationaux de jeunes ainsi que des formations entre la France, l'Allemagne et un autre pays. Ces rencontres doivent être **innovantes et** être en lien avec une **situation sociopolitique actuelle**. Ces échanges doivent également recourir à de **nouvelles approches et méthodes pédagogiques** qui encouragent la **participation active des jeunes**, qui incluent de **nouveaux groupes cibles** tout en produisant des **résultats concrets**.

1.2 Types de projets

La priorité sera accordée aux échanges internationaux de jeunes **en présentiel**. Conformément à l'article 2.5 des [Directives de l'OFAJ](#), les rencontres numériques et hybrides sont également éligibles¹.

1.3 Thématiques prioritaires

Les projets doivent prendre en compte au moins un des axes suivants et traiter d'une des thématiques prioritaires. Veuillez les lire attentivement avant de soumettre votre candidature :

A Promouvoir la démocratie et la participation de la jeunesse dans la société

- Soutenir l'engagement des jeunes à l'échelle locale, nationale ou euro-méditerranéenne et établir une confiance envers les institutions et processus démocratiques
- Protéger les valeurs fondamentales : renforcer la liberté d'opinion et de la presse, l'émancipation, la séparation des pouvoirs et l'État de droit, et encourager les gens d'agir de manière responsable
- Utiliser de manière critique les réseaux sociaux et les médias à l'ère de l'intelligence artificielle (IA) et du nationalisme

B Droits humains : agir ensemble pour la diversité

- Promouvoir les droits humains et les défendre avec l'aide des jeunes générations
- Contrecarrer le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, les discriminations ainsi que les discours populistes et d'extrême droite
- Travailler sur l'inclusion, l'égalité des genres et les droits des groupes minoritaires, comme la communauté LGBTQI+, mais aussi sur les défis et les opportunités de la migration et de la diversité sociale

¹ L'OFAJ met à disposition des guides et des ressources pédagogiques pour [la planification](#) et pour la [réalisation en ligne](#) de rencontres et de formations.

C Encourager les débats sur la mémoire auprès des jeunes et protéger le patrimoine culturel

- Transmettre différentes perceptions du passé et des liens avec le présent, par exemple en tenant compte de l'histoire coloniale et postcoloniale
- Encourager une réflexion critique sur les différentes traditions d'acquisition des connaissances, d'éducation et de recherche
- Développer des formats et des méthodes pour aborder de manière critique les débats sur la mémoire et l'héritage culturel, et sensibiliser à la diversité culturelle et aux identités collectives

D Mobiliser les jeunes pour la protection de l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique

- Comparer différentes perspectives sur les défis économiques, sociaux et démographiques et sur les effets du changement climatique
- Sensibiliser à la finitude des ressources naturelles : rareté de l'eau, désertification, sécheresses en Europe et en Afrique du Nord
- Discuter, développer et lancer des formes d'engagement et des actions de jeunes de différents endroits (zones rurales, défavorisées, urbaines, etc.)

E Soutenir la formation professionnelle des jeunes, l'innovation et l'entrepreneuriat social

- Organiser des rencontres dans le cadre de l'apprentissage professionnel, des études, de la recherche d'emploi, d'une première expérience professionnelle dans différents domaines, et de la promotion de l'entrepreneuriat social ;
- Mettre l'accent sur la sécurité et l'approvisionnement énergétiques, les énergies renouvelables et les nouvelles technologies, l'IA, les soins de santé et la santé mentale

Outre les méthodes d'éducation non formelle et d'échange international de jeunes, le sport, l'art et la culture se prêtent très bien à la transmission et à la présentation de contenus sur de nombreux sujets. En utilisant leurs propres approches, certaines thématiques peuvent être traitées de manière plus concrète, être plus accessibles à tous les jeunes et attirer de nouveaux groupes cibles grâce à l'interdisciplinarité.

2 Critères de subvention**2.1 Porteurs de projet et équipe d'organisation**

Conformément aux [Directives de l'OFAJ](#), les associations à but non lucratif, les comités de jumelage, les collectivités locales ou régionales, les organisations et fédérations d'éducation non formelle d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes ou les acteurs de la culture, des sciences, des médias et du sport peuvent déposer une demande de subvention. Des établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel peuvent également être porteurs de projet.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

Outre le porteur de projet originaire de France ou d'Allemagne, au moins une organisation d'un autre pays doit être impliquée à parts égales dans l'organisation et la mise en œuvre du projet.

Pour des raisons juridiques, la candidature ne peut être déposée que par une structure établie en France ou en Allemagne.

2.2 Constitution des groupes

Les jeunes de 3 à 30 ans – 35 ans pour les projets de formation professionnelle – constituent le public cible des projets. Les rencontres s'adressent à des enfants, des élèves, des jeunes en apprentissage, en études supérieures, en recherche d'emploi ou en activité professionnelle et aux organisations dédiées au travail de jeunesse. Les offres de mobilité sont ouvertes à l'ensemble de la jeunesse, et doivent être le plus accessibles possible. L'OFAJ encourage ainsi la participation de jeunes n'ayant encore jamais – ou presque jamais – participé à un programme d'échange ; par exemple, de jeunes personnes réfugiées ou en situation de handicap².

Il est souhaité que le groupe soit constitué de manière paritaire, et que le nombre de personnes participantes de chaque pays soit équilibré (de préférence, un tiers par pays). Un maximum de 70 personnes, en incluant l'équipe d'encadrement, peut être subventionné. Pour plus d'informations, notamment sur le nombre de personnes accompagnatrices, veuillez consulter les [Directives de l'OFAJ](#).

2.3 Lieu et durée du projet

Suivant le principe de réciprocité, un projet se compose de 3 phases de rencontre, une dans chaque pays, comprenant entre 4 et 21 nuitées chacune. Le projet peut s'étaler sur une période d'un à trois ans. L'objectif est que le groupe s'engage sur l'ensemble du cycle des 3 rencontres. Les candidatures doivent être soumises à chaque phase de rencontre et ne sont valables que pour les parties du cycle qui se déroulent dans l'année budgétaire, de janvier à décembre 2026. Une date de début et une date de fin doivent être spécifiées afin de calculer la subvention correspondante. Les rencontres peuvent uniquement avoir lieu dans un des pays des organisations participantes.

Les rencontres préparatoires, physiques ou numériques, qui permettent la réalisation des rencontres, sont également éligibles. Pour ce faire, une demande séparée doit être soumise pour le fonds spécial.

² L'OFAJ s'engage à rendre son offre de programmes accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi les Directives définissent la notion de « jeunes ayant moins d'opportunités ». Il s'agit d'un terme administratif désignant les jeunes subissant des désavantages et/ou des discriminations qui rendent leur accès à la mobilité internationale plus difficile ou plus limité.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

2.4 Pays partenaire

Les projets avec les pays suivants sont éligibles : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Des rencontres plurinationales avec 2 ou 3 pays du Maghreb sont possibles dans des cas exceptionnels justifiés, lorsque le contenu et la thématique présupposent un lien géographique régional et/ou historique.

2.5 Critères pédagogiques et conditions

Le **concept pédagogique** du projet doit être présenté en répondant aux questions du formulaire de candidature. Le concept est complété par un **programme prévisionnel** de la rencontre en présentiel ou des échanges numériques.

Les aspects suivants doivent être pris en compte dans la planification et seront examinés lors de la sélection des projets :

- **Apprentissage interculturel** : sensibiliser à la thématique du projet, au travail interculturel et à la transmission des connaissances dans des groupes trinationalaux.
- **Participation** : les personnes participantes devront être activement impliquées dans la conception, la réalisation et l'évaluation du projet.
- **Résultats et impact** : le projet doit mener à la production d'un résultat concret³ et atteindre des personnes au-delà du cercle des personnes participantes.
- **Protection de l'environnement** : Dans le cadre de la recherche de la neutralité climatique et de la protection de l'environnement dans les échanges de jeunes, les rencontres respectueuses de l'environnement sont encouragées. Consultez [le guide des projets internationaux de jeunes plus écologiques](#) ou consultez les 17 [objectifs de développement durable \(ODD\) de l'ONU](#). Grâce à l'application de l'OFAJ [Dekarbo](#), vous pouvez calculer le bilan carbone de votre projet et sensibiliser les jeunes aux questions d'environnement et de climat.
- **Sensibilisation aux langues étrangères** : la rencontre doit garantir une place adéquate à toutes les langues représentées. [L'animation linguistique](#) et le recours à une animatrice ou un animateur-interprète peuvent y contribuer. L'anglais peut être utilisé comme langue de communication.
- **Communication et visibilité** : Il convient de prévoir une stratégie de communication avec les médias et les réseaux sociaux. Cette stratégie doit également inclure la diffusion d'informations auprès des services de coopération et des services culturels des ambassades et des consulats, ainsi qu'auprès des institutions communales ou régionales. Le soutien de l'OFAJ doit y être mentionné et le logo de l'OFAJ doit figurer sur les supports de communication. Le [kit de communication de l'OFAJ](#) est à votre disposition.

³ Publications, blogs, vidéos, pièces de théâtre, émissions de radio, expositions, présentations, débats, ainsi que des projets concrets et de nouvelles initiatives.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

3 Soutien financier

L'OFAJ subventionne les projets sélectionnés conformément à ses Directives avec l'aide de fonds du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère allemand des Affaires étrangères. La subvention peut s'élever à un **maximum de 25 000 € par phase de rencontre**. L'attribution maximale de la subvention sera déterminée en fonction de la durée du projet et du nombre de personnes participantes impliquées. Les porteurs de projet peuvent également demander une subvention pour les frais de base d'une journée supplémentaire du programme, dès lors qu'un hébergement est rendu nécessaire par un voyage aller et/ou retour en bus ou en train. **Il est nécessaire d'apporter des fonds propres en plus de la subvention ou de chercher des apports financiers tiers.**

Merci de consulter les [Directives de l'OFAJ](#) pour connaître les dépenses éligibles en cas de rencontre numérique ou hybride.

60 % de la subvention sera versée un mois avant le début de la phase de projet. Le montant restant sera versé après réception et vérification du décompte d'utilisation.

4 Dépôt de candidature et sélection des projets

Les demandes doivent être soumises séparément pour chaque phase du projet (réunion de préparation, phases 1 à 3) par le porteur de projet français ou allemand avant le **1^{er} novembre 2025** en remplissant le [formulaire de candidature](#) dédié. Les phases de projet qui n'auront lieu que dans deux ans ne peuvent être soumises que l'année précédant la mise en œuvre.

La demande doit impérativement être envoyée **par courrier électronique à trinaional@ofaj.org**. Le formulaire de candidature doit être accompagné d'un **projet de programme provisoire**. Elle peut être complétée par des informations supplémentaires. Les structures demandeuses n'ayant jamais reçu de subvention de l'OFAJ doivent soumettre les statuts de leur association. **Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte dans la procédure de sélection.** La sélection des projets est assurée par un jury.

Tous les porteurs de projets qui font leur demande par le biais d'une **centrale de l'OFAJ** s'engagent à **informer celle-ci de leur participation à l'appel à projets en amont** et à **respecter la procédure décentralisée en vigueur**.

L'unité « Régions, Europe et Voisinage » de l'OFAJ proposera un web-café le 16 septembre 2025 (en français) et le 18 septembre 2025 (en allemand) sur le contenu des appels à projets, le formulaire de candidature et les modalités de dépôt de candidature. Merci de vous inscrire [ici](#) pour le web-café en français et [ici](#) pour celui en allemand, au plus tard le 12 septembre 2025.

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org

5 Contact

Laura Bonn
Chargée de projet « Programmes trinationaux »
+33 1 40 78 18 85
trinational@ofaj.org

51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris
T : +33 1 40 78 18 18
www.ofaj.org

Molkenmarkt 1
10179 Berlin
T: +49 30 288 757-0
www.dfjw.org